

Décision

Générale

colonial

Décision n° 655 accordant une permission d'un mois à M. Gauthier.

n° 655

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 12 juin 1948 M. Gauthier (Fernand), agent comptable de Centrale électrique

Vu l'avis favorable du chef du service de travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois pour en jouir au plateau du Dai est accordée à M. Gauthier (Fernand), comptable principal de 2e classe du cadre local des travaux publics. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 28 juillet 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.